

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT  
 INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du mardi 4 juin 2024**

- **N° 12-2024 du 26 mars 2024** relative à la signature des avenants aux marchés d'assurance auprès de la SMACL dont les primes annuelles sont modifiées ainsi :

Désignation du marché	Coût annuel initial du marché (TTC)	Coût annuel après avenant du marché (TTC) (révision incluse)*
Lot 1 –Dommages aux biens	5 432,74 €	6 814,11 €
Lot 2 – Responsabilité civile	5 665,00 €	7 585,15 €
Lot 3 - Flotte automobile	41 019,90 €	52 259,72 €

- **N° 13-2024 du 1<sup>er</sup> avril 2024** relative à la location immobilière destinée à accueillir une micro-crèche sur la commune de Séderon pour un montant mensuel de 500 € auprès de Drôme Aménagement Habitat (26958 Alixan) pour une durée de six ans (du 01/01/24 au 31/03/30) reconductible tacitement pour une même durée.
- **N° 14-2024 du 18 avril 2024** relative à la signature du contrat pour la confection et la livraison des repas à la crèche Les Petits Lutins à Nyons pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction (1 année) auprès de ORSAC ATRIR (26111 Nyons).
- **N° 15-2024 du 18 avril 2024** relative à la location d'un ensemble de bungalows auprès de la société LOCAMI (30330 Tresques) pour un coût de prestation se décomposant comme suit :
  - Mise en place (livraison des modules et mise en service climatisation) : .....1 870,00 € HT
  - Dépose (enlèvement des modules) .....1 400,00 € HT
  - Location sur 12 mois (deux modules + climatisation) .....3 480,00 € HT
- **N° 16-2024 du 23 avril 2024** relative au remplacement de l'alarme incendie du gymnase intercommunal à Buis-les-Baronnies pour un montant de 10 647.35 € TTC auprès de la SA SNEF (13015 Marseille).
- **N° 17-2024 du 23 avril 2024** relative à l'acquisition de la solution SAS « l'atelier économique » pour un montant de 6 388.99 € TTC auprès l'entreprise Solutions et Territoires (34000 Montpellier)
- **N° 18-2024 du 15 mai 2024** relative au marché de transport collectif des enfants du CLSH intercommunal des Guards pour l'année 2024 dont les prestations seront réglées par des prix forfaitaires et prix unitaires aux quantités réellement exécutés auprès de la société Les Autocars du Petit Nice (26110 Nyons)